AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-4-69 913399

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre 21 BEAUNE - Tél. 5.17

ABONNEMENT ANNUEL

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture C.C.P. DIJON 3405.12 X

Supplément au Bulletin n° 103 - AVRIL 1969

Mesures préconisées pour généraliser les précautions à prendre lors de l'utilisation des hormones herbicides et des hormones débroussaillantes en vue d'éviter les dégâts aux cultures voisines.

Les mentions suivantes devront être indiquées par les fabricants :

sur les étiquettes : (La mention suivante devra être indiquée en caractères très apparents).

Attention, danger pour les cultures voisines. Respectez strictement le mode d'emploi.

sur les notices : 1°) Cas des hormones herbicides :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...), les hormones herbicides risquent de provoquer au voisinage de la zone d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pommes de terre de plants, etc...).

Il faut donc éviter l'entraînement du produit, en prenant les précautions suivantes : - employer un appareil à pression de liquide à jet projeté, réglé pour épandre plus de 400 litres de bouillie à l'hectare avec une pression inférieure à 4 kg et des pastilles à large orifice.

- Préférer le jet plat aux autres formes de jets.
- Régler la hauteur de la rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière sur la culture.
- Ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence à une température inférieure à 20° à l'ombre et, en aucun cas, au delà d'une température de 25° à l'ombre.

Toutes ces précautions devront être d'autant plus soigneusement respectées que la culture sensible sera proche de la culture traitée et de l'axe des vents dominants à l'époque du traitement.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

2°) Cas des hormones débroussaillantes :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...), les hormones débroussaillantes risquent de provoquer dans la zone d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières etc...). Il convient donc de ne pas traiter à proximité de ces cultures.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté"

H. SOULIE

Imprimerie de la Station "Bourgogne & Franche-Comté"

Le Directeur Gérant : L. BOUYX.

P259